UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



INSTITUT SUPERIEUR D'EDUCATION POPULAIRE ET DE SPORT. II^{eme} Promotion Elèves-Inspecteurs EPJS

Monographie pour l'obtention du CAIEPJS

44444444444444444444444

LES ARTS MARTIAUX COMME MOYEN DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE JUVENILE DANS LA BANLIEUE: CAS DU CENTRE DE SAUVEGARDE DE PIKINE-GUEDIAWAYE.

Mo04-03

PRESENTEE PAR:

SOUS LA DIRECTION DE :

Samba GAYE

Abdou Wahid KANE

Année Universitaire

2002 - 2004

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



INSTITUT SUPERIEUR D'EDUCATION POPULAIRE ET DE SPORT. II^{eme} Promotion Elèves-Inspecteurs EPJS

Monographie pour l'obtention du CAIEPJS

LES ARTS MARTIAUX COMME MOYEN DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE JUVENILE DANS LA BANLIEUE : CAS DU CENTRE DE SAUVEGARDE DE PIKINE-GUEDIAWAYE.

PRESENTEE PAR:

SOUS LA DIRECTION DE:

Samba GAYE

Abdou Wahid KANE

Année Universitaire

2002 - 2004



DEDICACE

A MES PARENTS ET

A MA PETITE FAMILLE.

REMERCIEMENT

Notre présente recherche n'a réussi à donner les résultats qui suivent que grâce à la collaboration de certaines personnes. Et comme le souligne BEAUD, M. (1997, p.5) « aucun travail ne s'accomplit dans la solitude. »

Ainsi nous tenons à remercier notre encadreur Monsieur Abdou Wahid KANE qui n'a ménagé aucun effort pour l'élaboration de ce travail. Par sa rigueur dans le travail, sa disponibilité sans faille, son esprit critique et ses encouragements, il nous a appris à persévérer et à donner le meilleur de nous même. A travers lui, nous remercions tous les professeurs de l'INSEPS ainsi que les autres intervenants qui ont participé à ma formation.

Nous remercions les responsables de la bibliothèque de l'INSEPS Anastasie THIAW et Grégoire DIATTA qui nous non seulement facilités la recherche documentaire mais nous ont le plus souvent orienté. Par ces remerciements nous associons tout le personnel technique et administratif de l'INSEPS.

Nos remerciements vont également à l'endroit de tous ceux qui ont bien accepté de relire cette étude.

Nous remercions le personnel du centre de sauvegarde de Pikine-Guédiawaye de même que les pratiquants des arts martiaux qui s'y entraînent.

Enfin nous remercions tous ce qui de près de loin ont contribué à la réalisation de ce modeste travail.

INTRDUCTION GENERALE

La délinquance juvénile est un phénomène de société qui se développe de manière inquiétante dans les périphéries urbaines. Pour prévenir ce phénomène, des centres de sauvegarde ont été implantés dans les zones sensibles. Le centre de sauvegarde de Pikine-Guédiawaye a été créé dans ce sens. Dans son programme de lutte contre la délinquance des jeunes de la banlieue, diverses solutions ont été envisagées parmi lesquelles la pratique des arts martiaux.

Depuis quelques années, le centre de sauvegarde de Pikine-Guédiawaye ne cesse d'être cité en exemple dans les compétions d'arts martiaux. Pour certains, l'introduction des arts martiaux permet d'occuper les jeunes pendant les heures libres.

Pour d'autres en revanche, les arts martiaux sont un moyen de prévention de la délinquance juvénile dans cette banlieue dakaroise.

Depuis notre entrée à l'institut national de l'éducation populaire et des sports, nous avons été attirées par ce débat.

Cependant cette contribution au débat ne se límite qu'à la place des arts martiaux comme solution à la prévention de la délinquance juvénile dans un centre d'éducation surveillée en prenant l'exemple du centre de sauvegarde de Pikine-Guédiawaye.

Nous avons choisi le centre de sauvegarde de Pikine-Guédiawaye parce que nous habitons non loin. Et comme le disait souvent un de nos professeurs (THIOUB, I): « on ne peut prétendre au métier d'historien sans au préalable connaître sa propre histoire. » Cette affirmation qui s'adressait à « l'apprenti historien » que j'étais est aussi d'actualité. C'est pourquoi nous avons voulu savoir comment le centre lutte-t-elle contre la délinquance et en quoi les arts martiaux peuvent-ils constituer une solution dans la prévention de ce fléau.

Ainsi résidant depuis quelques années dans cette banlieue dakaroise, nous avons jugé utile de connaître un peu plus notre environnement en prenant ce sujet comme thème de recherche.

Situé dans la banlieue dakaroise, le Centre de Sauvegarde de Pikine-Guédiawaye constitue une structure d'appuie au développement social de la jeunesse en situation difficile. Ce développement social se fait par l'éducation surveillée, la formation professionnelle des jeunes au niveau des sections dont dispose le centre. En effet, il y existe six (6) sections : la section féminine, la section enseignement général, la section formation professionnelle, la section maternelle qui est la dernière à voir le jour et la section des activités socio-éducatives dont dépend le foyer, où sont logés les arts martiaux.

Sports de combat inventés en ASIE, les arts martiaux visent le contrôle de soi à travers la canalisation du trop plein d'énergie qui couve en chaque personne. Ils sont dés lors, utilisés par le centre de sauvegarde de Pikine-Guédiawaye pour éviter que les jeunes déversent leur trop plein d'énergie dans la rue à travers des actes qui ne sont pas conformes aux normes et valeurs de la société.

Le sport de combat comme l'a si bien souligné BOUET, M. (1968), « exige beaucoup de discipline personnelle, un respect authentique et continuellement gardé de l'autre. »

La délinquance juvénile peut être définie comme l'ensemble des infractions commises par des jeunes de moins de 18 ans. Ce fléau est très différent de celles des adultes. Contrairement à l'adulte, l'adolescent ne possède pas encore une personnalité bien affirmée envers la société. A l'heure actuelle, la délinquance juvénile est dominée par les vols qui représentent la majorité des infractions commises par les jeunes de moins de 18 ans.

La délinquance est un ensemble des crimes et délits considérés sur le plan social.

La délinquance touche de plus en plus d'endroits mais elle se situe plus particulièrement dans les périphéries urbaines où elle trouve des conditions sociales favorables. Parmi les facteurs explicatifs de la délinquance juvénile il y a :

- Le milieu famīlial instable;
- Le groupe de pairs ;
- L'échec scolaire.

Signalons à ce propos que loin d'être exhaustive, cette énumération des facteurs explicatifs de la délinquance des jeunes n'est faite qu'à titre illustratif. Toutefois, il convient de préciser que pour notre présente étude, ces facteurs explicatifs sont caractéristiques de notre zone d'étude. En effet, cette banlieue dakaroise est marquée par des ménages dont la situation familiale est souvent instable. Cette situation découle du statut de « chômeur ou sans emplois » qui est celui de la majorité des habitants actifs de Pikine-Guédiawaye. A cela s'ajoute la promiscuité et l'exiguité des habitations qui poussent les jeunes à aller jouer dehors. Ce qui entraîne le plus souvent une non maîtrise des jeunes par leurs parents. Ces jeunes qui ne se sentent pas surveillés ont tendance à se regrouper entre pairs. Certains parmi eux désertent les cours avec comme conséquence directe l'échec scolaire.

Il faut noter enfin que le choix de ces facteurs explicatifs de la délinquance juvénile est surtout lié aux fonctions qui leur sont attribués par la société. En effet, la famille, le groupe de pairs et l'école sont les trois institutions de socialisation les plus citées par les spécialistes comme étant celles qui véhiculent le plus les normes et valeurs de la société.

Dés lors, il devient important de les étudier pour élucider les comportements déviant des jeunes.

Pour prévenir la délinquance juvénile, les autorités du centre ont intégré le sport et en particulier les arts martiaux qui le sortent du coup de l'anonymat. Précisons à ce propos que les pratiquants des arts martiaux sont presque exclusivement des éléments externes au centre. Les maîtres de ces disciplines sont des agents bénévoles qui en collaboration avec le directeur du centre occupent les

jeunes de Pikine-Guédiawaye en les formant aux arts martiaux. Car comme le dit le directeur du centre M.NDIAYE, « le sport fait partie du système de prévention de la délinquance au même titre que les autres sections du centre. Ceci en utilisant de façon positive l'énergie des jeunes et en leur faisant adopter la doctrine de la discipline pratiquée : respect de soi et des autres, fair-play, sens de la mesure, hygiène de vie, etc. » la cible de ces maîtres est constituée essentiellement par les jeunes réfractaires à l'école et toujours disposés à bander les muscles pour en découdre avec les adversaires potentiels. C'est pourquoi les jeunes qui viennent sont issus de toutes les catégories et sont le plus souvent des externes au centre. En effet, les jeunes pratiquants sont certes originaires de Pikine-Guédiawaye, mais étudient, le cas échéant, en dehors du centre. Les enquêtes nous ont révélé que seulement une infime portion de ces jeunes sont pensionnaires du centre.

En effet, « perdu dans la lointaine banlieue, le centre de sauvegarde est en passe d'être l'une des places fortes du karaté mondial. Sortir dans ses rangs, comme il l'a réussi, un champion du monde cadets, un champion du monde juniors et un vice-champion du monde senior sans parler de la kyrielle de combattants de talent qui écument les tatamis du monde, ce n'est pas à la portée de n'importe quelle entité » walfadjri : octobre (2003, n°3490).

En plus du karaté qui fait la fierté du centre, le Taekwondo et le judo y sont aussi pratiqués.

Ces différents arts martiaux sont utilisés comme moyen de prévention de la délinquance juvénile en mettant en avant les valeurs et les normes que véhiculent ces arts martiaux.

Il est à noter que le rapport « arts martiaux-prévention de la délinquance » n'a pas attiré beaucoup de chercheurs. En effet, les chercheurs se sont surtout focalisés sur le problème que constitue la délinquance juvénile. Seulement, dans leur analyse ils semblent ignorer le fait que la pratique des arts martiaux "sports de combat" puisse être d'un apport considérable pour prévenir le phénomène. C'est le cas DIOP M (1983) qui dans son ouvrage : La délinquance juvénile :

causes et remèdes, semble ignorer le rôle préventif des arts martiaux. Il y a aussi les ouvrages de DUCLOS G, LAPORTE D, ROSS J (1995): Besoins, défis et aspirations des adolescents; de SOW A(1984): Phénomène urbain et délinquance juvénile: cas mauritanien et sénégalais, de HUGOT S (1968): Le problème de la délinquance juvénile à Dakar et de HEUYER G (1969): La délinquance juvénile: étude psychiatrique. Tous ont insisté sur les manifestations, les causes et les remèdes probables pour certains sans y associer le sport en général et les arts martiaux en particulier.

Tout au moins, la relation sport-délinquance a fait l'objet de quelques écrits. Lassalle J.Y.(1988) est l'un de ceux qui ont traité de l'apport du sport dans le processus de prévention de la délinquance juvénile. Il en est de même de Thomas R.(1993) qui, dans sa Sociologie du sport, essaie de démonter en quoi le sport peut jouer un rôle aussi bien préventif que socialisateur. Germain J. C. (1975), quant à lui, parle de la formation du groupe par le sport dans : Les sportifs et le droit. Notons à ce propos que pour l'essentiel des écrits le contexte est différent de celui que nous étudions. En effet, la majeure partie de ces écrits se situe dans un contexte européen ou du moins de pays dit "développés" où la prise en charge des adolescents constitue un cas assez généralement confié aux institutions spécialisées. Alors que sous nos latitudes, c'est la communauté qui s'en chargeait jusqu'à une époque récente. C'est pourquoi nous avons tenté de savoir comment s'y prend le personnel du centre dans cette approche de la prévention. Cette quête s'est alors fait à travers les décentes sur le terrain avec des questionnaires mais aussi en observant la manière de faire des acteurs et le lieu de travail

Ces travaux nous ont surtout aidés à confirmer, les propos recueillis sur le terrain lors de nos enquêtes.

Dès lors, il nous semble intéressant d'essayer de donner des réponses aux questions suivantes :

- * Quels sont les moyens mis en place par le centre pour prévenir la délinquance des jeunes?
 - * En quoi les arts martiaux peuvent jouer un rôle préventif?
 - * Quelles sont les facteurs explicatifs de la délinquance juvénile ?

Méthodologie

La méthodologie de l'étude repose essentiellement sur trois moyens : une recherche documentaire, un travail de terrain auprès du personnel du centre, des entraîneurs d'arts martiaux et des pratiquants, et une confrontation des différentes données.

-La recherche documentaire s'est fait aux centres de documentation de l' U.C.A.D., en l'occurrence la B.U., la bibliothèque de l'I.N.S.EP.S. Nous avons également fait les bibliothèques du ministère des sports. Cette recherche documentaire a été complétée par la consultation de la « bibliothèque » de notre encadreur. Cette recherche documentaire nous a surtout amené à consulter les ouvrages, les articles, textes officielles et la presse.

Il faut aussi noter que nous avons eu à consulter les sites web par le biais de w.w.w.google.fr sur la délinquance, les arts martiaux et le rapport arts martiaux-délinquance. Ce qu'il faut noter ici c'est la multitude de sites sur les arts martiaux et la délinquance. Ces sites nous ont surtout permis de connaître l'histoire des arts martiaux, leurs évolutions respectives mais surtout les normes et les valeurs qu'ils véhiculent. Dés lors nous avons tenté de faire une corrélation entre leurs normes et valeurs et les attentes des responsables du centre de sauvegarde en matière de prévention. En ce qui concerne la délinquance surtout des jeunes les sites nous ont permis également à ce niveau de mieux cerner le problème que constitue la délinquance.

-Le travail de terrain s'est orienté essentiellement vers le personnel du centre, les entraîneurs d'arts martiaux et les pratiquants qui sont les principaux acteurs impliqués. L'approche utilisée dans cette étude comprend plusieurs méthodes incluant l'observation participante, la recherche par entretien semi-directif, les entrevues structurées et les enquêtes.

L'interview structurée(I.S.S.) avec le personnel, les entraîneurs et les combattants, nous a permis en plus de nos observations de connaître les origines mais aussi les motivations de ceux qui viennent au centre pour pratiquer les arts martiaux.

En effet, comme nous l'avons dit plus haut les pratiquants des arts martiaux sont issus des quartiers environnant. Ils ne sont pas tous des pensionnaires du centre. Il faut dire le plus gros de la troupe pour ne pas dire tous sont des externes.

Le travail de terrain s'est déroulé en trois phases :

- -une phase de prospection et de prise de contact du 27 avril 2003 au 06 juin 2003.
 - une phase d'enquête du 03novembre 2003 au 07février2004
 - une phase de complément d'information du 26 février au 03 mars 2004.
 - -La confrontation nous a permis d'avoir une idée plus large du rôle des arts martiaux dans la prévention de la délinquance juvénile.

Notre étude comprend trois parties :

- Dans la première partie nous présentons le centre. C'est à dire l'historique, la composition.
- Dans la deuxième partie nous examinons les causes de la délinquance juvénile.
- Enfin dans la dernière partie nous exposons le rôle du sport en général et des arts martiaux en particulier dans le dispositif préventif du centre.

CHAPITRE I: LE CENTRE DE SAUVEGARDE DE PIKINE-GUEDIAWAYE :HISTORIQUE ET COMPOSITION.

Créé en 1966 par décret, le centre de Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de Pikine-Guédiawaye à connu au cours des années des mutations consécutives aux modifications des données. Ce qui lui a permis, de par sa configuration, d'intégrer les nouvelles données dans son processus de prévention des jeunes en particulier ceux en difficultés. C'est pourquoi dans cet présent chapitre nous traiterons d'abord de son évolution en faisant un bref rappel historique avant de le présenter à travers les différentes sections qui le composent.

A/ HISOTRIQUE.

Le centre de Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de Pikine-Guédiawaye est créé par le décret 66-416. Il a ouvert ses portes en février 1969. Installé hors de l'agglomération dakaroise¹, il accueillait des enfants placés par décision judiciaire en semi-internat avec une capacité d'accueil de 80 pensionnaires répartis dans les différents ateliers. Les premiers éducateurs qui assuraient son fonctionnement étaient tous des Israéliens. Les moniteurs judiciaires Sénégalais qui y étaient affectés avaient une double mission : l'encadrement et la formation professionnelle des mineurs.

Il fonctionnait à cette époque sous la supervision d'un directeur qui avait une équipe composée de moniteurs techniques, de surveillants et un personnel de service. Notons à ce propos que le premier directeur du centre fut M. Broliman.

Le centre de Sauvegarde est transformé par le décret 81-1047 portant organisation de la Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (D.E.S.P.S.) en structure de prévention de la délinquance juvénile et d'accueil des pensionnaires en posture d'internat suite à l'agrandissement de la zone

¹ Aujourd'hui le centre est situé dans la ville-département de Guédiawaye.

consécutive au déguerpissement des habitants des quartiers pauvres de la ville de Dakar vers la banlieue. Donnant ainsi une pouvelle orientation au centre.

Dés lors le centre a pour rôles essentiels la protection, l'éducation, la formation, et la réinsertion sociale des mineurs en situation difficile confiés ou non par décision judiciaire. Il mène une action de protection et d'adaptation en vers les jeunes, les familles et l'environnement social.

Une activité psycho-éducative stabilisante, un enregistrement préscolaire, élémentaire et un moyen général, une formation professionnelle et des activités socio-éducatives appropriées sont proposés aux jeunes usagers.

Le centre de Sauvegarde se situe dans le Département de Guédiawaye qui se trouve à 10 km du centre ville et à 08 km de l'aéroport. Cette ville érigée en département autonome, forme ce qu'il est convenu d'appeler une immense cité dortoir créée pour désengorgée la capitale Dakar. La localité se caractérise ainsi par une forte concentration humaine relativement jeune avec, selon les estimations, 47% de moins de 15 ans. Elle constitue ainsi un endroit propice à la délinquance juvénile. D'autant plus que sa population essentiellement d'origine rurale se trouve confrontée aux difficultés qui ont pour nom :

- Chômage chronique (pas d'industries nécessitant une forte main d'œuvre);
- Une insuffisance des établissements scolaires (un seul grand lycée qui accueille environ 6.000 élèves);
- Insuffisance des infrastructures socio-éducatives et sanitaires (1 hôpital de moyenne importance.)

Cette population malgré les difficultés conjoncturelles est composée à majorité de wolofs et de musulmans. Elle avait aussi besoin de formation pour leurs enfants à moindre coût avec une insistance particulière accordée à la construction de futurs hommes responsables.

Ce que tente d'offrir le centre de sauvegarde à travers ses sections de formation.

B/COMPOSITION.

Le centre fonctionne actuellement avec 08 Educateurs Spécialisés, 03 Maîtresses d'Enseignements Technique Professionnel Féminin aidées par 46 prestataires. Cet effectif fort réduit, est exclusivement composé de Sénégalais. Ce personnel prend en charge une population de 1.610 jeunes (en 2000) presque tous renvoyés des établissements scolaires pour insuffisance, irrégularité, mauvais comportement, etc. Cette population vient des quartiers environnants et des villages traditionnels et se trouve dans les différents secteurs d'activités.

a- Section Accompagnement et Ecoute

Les huit Educateurs Spécialisés chargés de l'accueil et de l'accompagnement, proposent pour chaque jeune placé par le juge un projet éducatif ayant pour finalité sa stabilisation et sa réinsertion.

En plus de cette activité, l'équipe, au niveau de chacun des secteurs du centre : Reçoit, écoute, discute et conseille les parents qui éprouvent des difficultés dans l'éducation de leurs enfants. Ainsi que les jeunes et autres personnes qui ont besoin d'une assistance pour des problèmes auxquels des travailleurs sociaux peuvent aider à trouver solution.

Les passages à la radio renforcent la sensibilisation et le dialogue avec les populations intéressées.

b- Section Scolaire

Elle est composée de trois sous sections que sont : la « primo-prévention », l'élémentaire et le secondaire.

Le préscolaire.

Il s'agit d'une structure construite en 1993. Le préscolaire accueille 42 enfants de 3 à 5 ans issus de familles désavorisées. En plus de la prise en charge

éducative, ils bénéficient d'un cadre rassurant pour les parents souvent absents toute la journée, mais aussi d'un suivi médical et d'un supplément nutritionnel avec des plats concoctés par les élèves de la section enseignement technique féminin. En plus du préscolaire, il est ouvert au niveau des quartiers environnants trois bureaux de primo-prévention de zone qui accueillent chacun en moyenne 40 enfants dans les garderies destinées à la tranche d'âge 3 à 5 ans. Ce dispositif de prévention connaît un suivi à l'élémentaire avec la création de la section Elémentaire.

La section Elémentaire

Avec un effectif qui, en 2000 dépassait les 150 élèves (163 exactement) la section élémentaire assure la mise à niveau, le relèvement, la préparation aux examens et la réinsertion dans le tissu scolaire public. Car la plupart de ses pensionnaires sont des rejetés du système scolaire public. Les motifs de leur expulsion ont pour noms : mauvaises notes, absentéisme, comportements a-sociaux, etc.

• Le moyen Général.

De la Sixième à la Troisième avec un effectif de 1.060 élèves (2000) dont 42 % de filles, il offre aux jeunes la possibilité de renouer avec les études et de réintégrer le lycée après l'admission au concours du B.F.E.M. Les résultats obtenus depuis bientôt une dizaine d'années ont valu au centre une renommée à travers le Sénégal.

c- L'enseignement technique féminin.

Comme son nom l'indique, l'enseignement technique féminin est exclusivement réservé à la gente féminine. C'est surtout un moyen de donner aux jeunes filles non scolarisées, déscolarisés ou qui n'ont pu franchir le cap de l'entrée en 6^{eme} une formation qualifiante et pratique. Ceci en vue de leur insertion future. C'est ainsi que le cycle de formation dure 03 ans avec une année supplémentaire de perfectionnement pour les meilleurs éléments parmi les filles afin de les préparer à la prise en charge d'autres pensionnaires qui ne sont pas encore au niveau terminal de leurs études.

Le programme de l'enseignement technique comprend: économie domestique, éducation sanitaire, art culinaire, éducation à la vie familiale, couture, broderie, cuisine, alphabétisation dans la langue nationale wolof.

Dans le souci d'une meilleure insertion dans le tissu économique, les pensionnaires ayant terminées leurs trois années de formation sont organisées en Groupement d'Intérêt Economique (G.I.E.). L'introduction de l'éducation à la vie familiale vise à mieux les armer contre les grossesses précoces ou multiples et souvent non désirées, les MST et le SIDA. En effet, l'un des grands problèmes de la banlieue qui, du reste, tend de plus en plus à se « ruraliser » c'est le nombre toujours croissant des grossesses des adolescentes.

A cette section exclusivement féminine existe la formation professionnelle qui intéressent l'ensemble des adolescents désireux d'avoir un métier.

d- La Formation professionnelle

La section de la formation professionnelle regroupe neuf (09) sous sections qui correspondent à des corps de métiers. C'est ainsi que nous avons les filières suivantes : électricité, mécanique, électricité automobile, tapisserie, ébénisterie, menuiserie métallique, sculpture sur bois, sculpture sur cuivre et sur bronze, et enfin la sérigraphie. La formation professionnelle se déroule sur une période de trois années à l'instar de l'enseignement technique féminin. Notons aussi que le même processus d'insertion est adopté pour les sortants de ces diverses filières. C'est à dire la création de G.I.E.

L'enseignement est dispensé par des techniciens qui perçoivent une indemnité pour le transport et la moitié des bénéfices générés par la vente des produits fabriqués ou des prestations de service.

Deux ateliers ouverts récemment (la coiffure et la broderie) accueillent pour une formation accélérée les jeunes qui veulent être insérées dans le tissu professionnel.

e- Les Activités Socio-éducatives (A.S.E.).

Contrairement aux autres sections qui sont centrés sur la formation dans les salles de classe avec un enseignement académique, les activités socio-éducatives permettent de poursuivre l'action pédagogique. Elles focalisent toutes les Associations de quartier qui ont le foyer du centre de sauvegarde comme siège.

Les activités socio-éducatives au sein du centre proposent une kyrielle d'occupations intéressantes aux jeunes de la banlieue environnante au niveau.

du théâtre, de la bibliothèque, du vidéo club, de la sous section animation-conférence et débats, du club E.V.F., du vélo club, de l'informatique, de la base d'accueil et plein air situé en bordure de mer pour les travaux en dehors du centre.

A ces activités sont associés les arts martiaux qui permettent à travers la prévention par le sport de toucher l'autre partie de la jeunesse non intéressée par les études ou la formation. Car les arts martiaux ne sont pas exclusivement réservés aux pensionnaires du centre de sauvegarde. De même, les formateurs ou « maîtres », ne sont pas des éducateurs payés par le centre de sauvegarde. Ce sont des professionnels des arts martiaux.

Parmi les arts martiaux, le karaté a le plus fait émerger le centre au niveau national et même international avec des champions du monde.

En plus des arts martiaux le basket, le handball, le volley, l'athlétisme sont aussi présentes dans le centre.

Seulement ces sports collectifs souffrent du manque de panneaux fonctionnels, de terrains en bon état. Car, comme le disent les responsables de la section, chaque année c'est un éternel recommencement. En effet, tous les ans le centre réfectionne mais aussi constate les dégâts à la fin. Ceci est selon eux dû au caractère de ses pensionnaires « de jeunes en difficulté. »

En définitif, le centre de Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de Pikine-Guédiawaye, créé par le décret 66-416, a, tout au long de son histoire essayé de coller aux réalités du moment en intégrant dans son système mis en place les sections qui lui permettaient de prévenir la déviance des jeunes par rapport aux normes et valeurs de la société. Dés lors nous pouvons nous demander qu'elles sont les facteurs explicatifs de la délinquance et comment pouvons classer les types de délinquants.

CHAPITRE II- FACTEURS EXPLICATIFS DE LA DELINQUANCE JUVENILE ET CLASSIFICATION DES DELINQUANTS.

Parmi les agents de socialisation les plus en vue dans sociétés figurent aux premiers rangs la famille, le groupe d'âge et l'école. C'est pourquoi nous jugés utile de voir leurs rôles dans la délinquance des jeunes. C'est ainsi que nous allons d'abord les étudier comme facteurs explicatifs et ensuite tenter une classification des types de délinquants.

A-FACTEURS EXPLICATIFS DE LA DELINQUANCE JUVENILE

· a-Le milieu familial instable.

Quel que soit le contexte socio-culturel, la jeunesse (en particulier l'adolescence) est toujours une période de crise et de déséquilibre, caractère qu'elle doit autant aux changements physiologiques qui s'accomplissent pendant cette période et à leurs répercutions psychologiques, qu'à l'obligation pour les jeunes de réaliser leur propre insertion dans la société et de prendre en main leur destin. REYMOND-RIVIER, B., (1986 p. 180)

Pour quitter l'enfant qu'il n'est plus et s'affirmer comme une personne autonome, le jeune commence par brûler ce qu'il a adoré en se révoltant contre l'autorité de ses parents rejetant les modèles offerts par ceux-ci.

Les adolescents de 15 à 18 ans semblent spécialement exposés. Surtout dans la banlieue où l'influence des parents et de l'école diminue notablement tandis que les médias et les groupes de pairs gagnent en importance dans l'esprit des jeunes. ((http://www.ifrance.com/area52/delinquance/app-gen-del.htm). En effet, la banlieue constitue un regroupement de populations généralement

défavorisées. A cela s'ajoute le fait les gens, natifs pour la plupart du monde rural, ont des comportements et des attitudes qui différent de ceux des citadins.

« La délinquance juvénile correspond souvent à une faiblesse parentale, à une carence éducative. Elle se rencontre fréquemment dans les familles dissociées, que cette dissociation soit effective ou non, et dans des situations où l'enfant se trouve à certains moments dans un état de tension et de déséquilibre, souffrant dans ses besoins de sécurité et d'amour que ne peuvent lui donner ses parents pauvres. La délinquance peut provenir aussi d'une éducation trop conformiste, trop rigide, qui empêche le mineur de s'exprimer. »(http://www.construire.ch/SOMMAIRE/0329/29entre.htm)

Ainsi les frustrations et l'insatisfaction des jeunes issus de ces situations s'intensifient pour être évacuées sous forme d'actes de destruction, de vandalisme et d'autres actes de violence. Ce n'est pas seulement à la rue que se manifestent ces actes de délinquance, mais aussi sein de la famille. C'est ainsi que le géniteur est souvent menacé par son enfant. Le respect des normes et lois qui devait prendre le dessus sur le tout est relégué en arrière plan. L'autorité de l'ancien n'est plus que chimère. Autant de paramètres qui sont pris en compte par les arts martiaux dans le processus de l'apprentissage de la discipline. Seulement, les logiques d'attitudes, de rôles, d'identités, qui sous-tendent souvent les comportements délinquants des jeunes, relèvent aussi d'autres niveaux d'explication. (MUCCHIELLI, 2001).

Souvent, un jeune violent a été un enfant victime. Plus généralement, ce sont bien souvent les mêmes qui sont victimes et auteurs de violence.

La jeunesse, par ailleurs, constitue une période de fragilité biologique et psychologique, au cours de laquelle commettre un délit peut, par exemple, prendre la signification d'une marque d'opposition mais aussi représenter un moyen d'attirer l'attention sur soi ou d'obliger des parents plus ou moins désunis à se rencontrer et à se concerter. Cet âge est celui d'une réorganisation personnelle face à la société et implique une émancipation par rapport à la famille, un renforcement de l'image de soi.

La place d'un jeune dans la société a des incidences sur les chances qu'il a d'entrer dans la délinquance. L'idée selon laquelle celle-ci n'existe que dans les classes inférieures est un mythe, mais il est certain que les récidivistes sont plus rares dans les classes supérieures. Malewska et Peyre, en 1973, ont signalé qu'il y a, en France, parmi les délinquants " officiels ", deux fois plus de garçons dans les classes inférieures que dans la population totale.

• b- Le groupe d'âge.

Le premier est sans aucun doute celui des groupes de pairs. Centrés à tort sur le huis clos familial, les chercheurs négligent trop souvent le rôle direct et majeur que jouent d'autres agents de socialisation : les frères et sœurs, les copains, les camarades de classe. A partir de la pré-adolescence, la famille n'est plus la seule, ni même parfois la principale, instance de socialisation. Il faut clairement en prendre conscience. MUCCHIELLI, (2001).

En effet, à partir de ce moment le jeune passe le clair de son temps entre ces carnarades et éventuellement l'autre milieu de socialisation que constitue l'école. Avec ses pairs le jeune a des normes et des valeurs qu'ils partagent. C'est ainsi que petit à petit se forment les groupes.

Il faut noter que la formation du groupe comme solution est aussi vieux que le monde. En effet, l'homme s'est groupé d'abord sous l'emprise de la peur et par la nécessité de se défendre; plus tard il a perfectionné le mécanisme social pour répondre aux exigences économiques et techniques; mais, dans tous les cas, le groupement s'est formé par le fait d'une contrainte extérieure.

Car l'environnement de la banlieue pousse les jeunes à se regrouper. En effet, l'essentiel de ces jeunes comme nous l'avons vu plus vivent dans une promiscuité qui ne permettent le plus souvent pas le cloisonnement. Les jeunes sont presque obligés de sortir. A cela s'ajoute le fait que la plupart d'entre eux sont issus de la campagne. Ces jeunes ruraux, dépourvus de qualification professionnelle, se convertissent dans les petits métiers (circurs, laveurs de voitures, vendeurs à la sauvette, gardiens, manœuvres, apprentis-mécaniciens ou apprentis chauffeurs, etc.). Certains deviennent des voleurs à la tire, d'autres

s'adonnent au trafic de drogue. Cet ensemble hétérogène se retrouve de temps en temps au tour du thé au coin d'une ruelle ou chez un des leurs pour discuter et partager un certain nombre de valeurs et normes. Celles ci sont le plus souvent en marge des normes et valeurs établies par la société.

Ces regroupements sont les lieux d'expérimentation de toutes sorte de transgressions. C'est là que l'on fume pour la première fois, que l'on trace des plans pour aller voler, etc.

Le vol re présente toutefois la manifestation de la délinquance de ces jeunes de la banlieue dakaroise. Selon les statistiques de la police surtout au commissariat central de Pikine-Guédiawaye (1996), sur cent jeunes interpellés les données sont les suivantes :

- vol: 15%;
- vagabondage: 20%;
- détention de chanvre : 11 % ;
- violence: 11 %;
- autres délits : 07%.

Ce tableau des statistiques du mois d'octobre 1996 reflète l'importance du vol dans les comportements déviant des jeunes.

Cependant, les groupes de jeunes sont le plus souvent formés uniquement pour répondre à des besoins intérieurs et ne reconnaît pas forcément de chef (le groupe spontané, le groupe volontaire, le groupe volontaire homogène, etc.).

Mais même dans ces catégories de groupe, les jeunes ne sont pas à l'abri de comportements de déviance. Car le regroupement de jeunes est (c'est vrai que ce n'est pas toujours le cas) un *incubateur* des germes de la délinquance.

Cela s'explique par le fait que « grâce au groupe, le jeune est en mesure d'expérimenter un nouveau type de raisonnement, d'essayer de transgresser, en toute sécurité affective, les interdits des adultes (alcool, drogue, cigarette

21

s'adonnent au trafic de drogue. Cet ensemble hétérogène se retrouve de temps en temps au tour du thé au coin d'une ruelle ou chez un des leurs pour discuter et partager un certain nombre de valeurs et normes. Celles ci sont le plus souvent en

marge des normes et valeurs établies par la société.

Ces regroupements sont les lieux d'expérimentation de toutes sorte de

transgressions. C'est là que l'on fume pour la première fois, que l'on trace des

plans pour ailer voler, etc.

Le vol re présente toutefois la manifestation de la délinquance de ces jeunes

de la banlieue dakaroise. Selon les statistiques de la police surtout au

commissariat central de Pikine-Guédiawaye (1996), sur cent jeunes interpellés les

données sont les suivantes :

vol: 15%:

vagabondage: 20%;

détention de chanvre : 11 %;

violence: 11 %;

autres délits: 07%.

Ce tableau des statistiques du mois d'octobre 1996 reflète l'importance

vol dans les comportements déviant des jeunes.

Cependant, les groupes de jeunes sont le plus souvent formés uniquement

pour répondre à des besoins intérieurs et ne reconnaît pas forcément de chef (le

groupe spontané, le groupe volontaire, le groupe volontaire homogène, etc.).

Mais même dans ces catégories de groupe, les jeunes ne sont pas à l'abri de

comportements de déviance. Car le regroupement de jeunes est (c'est vrai que ce

n'est pas toujours le cas) un incubateur des germes de la délinquance.

Cela s'explique par le fait que « grâce au groupe, le jeune est en mesure

d'expérimenter un nouveau type de raisonnement, d'essayer de transgresser, en

toute sécurité affective, les interdits des adultes (alcool, drogue, cigarette,

21

sexualité) et d'apprendre à vivre en société » DUCLOS, G., LAPPORTE, D. et ROSS, J. (1995), p.28-29. Le groupe agit également sur les résultats scolaires de ses membres qui, par une « mauvaise fréquentation » ou par influence négative du groupe deviennent des exclus du système scolaire.

·- c- L'échec scolaire.

Parmi les facteurs sociaux, l'échec scolaire est particulièrement important. La plupart des délinquants, en effet, sortent prématurèment des circuits scolaires et n'ont aucun diplôme. Ils ont, en général, peu d'ambition, et leur travail est insuffisant. Ainsi sans qualification professionnelle et sans aucune connaissance pratique les jeunes déscolarisés, surtout ceux de la banlieue sont laissés à euxmêmes. Car leurs parents qui ont du mal à joindre les deux bouts, se soucient plus de la dépense quotidienne que de leur trouver des écoles de formation professionnelle.

Ces difficultés d'insertion scolaire et professionnelle ont aussi des retentissements sur le choix des camarades. En effet, les jeunes s'associent le plus souvent selon la situation économique de leurs parents. Il arrive aussi que les jeunes déscolarisés forment des bandes de copains qui le plus souvent sont tentés à la transgression des lois et de la morale préétablies par la société. Car plus un enfant fréquente des délinquants, plus il y a de risques qu'il commette lui aussi des délits. Ce n'est pas là une cause initiale de la délinquance, mais les jeunes ont tendance à être attirés par des compagnons qui ont les mêmes sentiments qu'eux. À ce moment-là, l'incitation joue, et le passage à l'acte est facilité.

Il est à remarquer cet échec scolaire est le fruit d'une combinaison de plusieurs facteurs dont le plus important ou du moins le plus significatif est l'incapacité d'une majorité de ces jeunes de banlieue à se conformer aux normes. Hors « être un bon élève, ce n'est pas seulement être capable d'assimiler les savoir et savoir-faire complexes. C'est aussi être disposer à " jouer le jeu", à exercer un métier d'élève qui relève du conformisme autant que de la compétence » PERRENOUD, (1984), p. 305.

C'est ce qui pourrait expliquer l'échec scolaire des jeunes de la banlieue. Mais comme nous l'avons souligné plus haut ce facteur ne peut à lui tout seul constituer explication de non-réussite de jeunes.

En résumer nous pouvons retenir que la défaillance des institutions de socialisation constitue le principal facteur qui entraîne les jeunes de la banlieue dans des comportements de déviance et de marginalisation par rapport aux normes et valeurs édictées par la société. Ce qui nous amène à tenter de faire une classification de ces individus « hors normes. »

B- CLASSIFICATION DES DELINQUANTS

On peut diviser comme le démontre la classification suivante « ces individus irrespectueux des normes et des lois en deux groupes distincts : les délinquants temporaires et les délinquants persistants.

Ces deux groupes se distinguent notamment par l'âge d'apparition des conduites délinquantes et la durée de celles-ci : plus elles apparaissent tôt et plus elles risquent de durer, et ce jusqu'à l'âge adulte.

La précocité et la persistance des comportements violents des jeunes peuvent être associées à des perturbations psychologiques couplées à un environnement criminogène. En revanche, l'apparition tardive de telles conduites serait d'avantage associée à des facteurs sociaux tels que l'influence des pairs.

Malgré cela d'autres classements existent :

a -Les délinquants socialisés

Ils s'engagent dans des activités illicites par sentiment de valorisation et d'appartenance à un groupe qui endosse des normes antisociales de conduite.

b -Les délinquants névrotiques

Ils posent épisodiquement des gestes antisociaux lorsque des problèmes personnels génèrent des sentiments de tension, de remords ou de découragement qui exacerbent leur besoin d'être reconnus, respectés et soutenus.

c -Les délinquants psychotiques et neuropsychologiquement perturbés

Les délinquants psychotiques sont des individus schizophrènes (malades mentaux qui ont une incohérence mentale et une rupture de contact avec le monde extérieur) dont la perte de contact avec la réalité affecte la logique, le jugement et la maîtrise de soi. De ces altérations peuvent découler des comportements délinquants.

Les neuropsychologiquement perturbés sont des personnes dont les lésions cérébrales déclenchent des crises épileptiques psychomotrices. Ces crises, attribuables à une activité anormale de la région temporale du cerveau, peuvent se manifester par des explosions de colère, d'agression et de comportements antisociaux.

d-Les délinquants caractériels

Les délinquants caractériels sont des personnes dont la personnalité est fondamentalement d'orientation antisociale. Différemment des délinquants socialisés, ils sont habituellement des solitaires qui n'ont aucun lien d'appartenance ou de loyauté à un groupe. Ils contreviennent à la loi soit d'eux mêmes soit dans le cadre d'une alliance temporaire avec un ou plusieurs autres délinquant(s). Leurs impulsions agressives se traduisent en des actions précédées d'aucune ou de peu de réflexion sur les souffrances que ces actions peuvent infliger aux autres. (http://www.ifrance.com/area52/delinquance/app-gen-del.htm).

En somme, il apparaît que plusieurs types de délinquants existent mais en ce concerne notre présente étude seuls les délinquants socialisés et les délinquants névrotiques sont représentatif.

En définitif nous pouvons affirmer sans grand risque de nous tromper qu'un milieu familial instable, un groupe de pairs et l'échec scolaire constituent les facteurs explicatifs de la déviance et de la marginalisation de certains des jeunes de Pikine-Guédiawaye par rapport aux normes et valeurs de la société.

Cependant tous les jeunes délinquants ne sont pas classifiés dans la même catégorie. Il existe les délinquants socialisés, les délinquants névrotiques, les délinquants psychotiques et neuropsychologiquement perturbés et les délinquants caractériels. Tous ces types de délinquants ne sont pas représentés dans la jeunesse de la banlieue. Seulement nous nous sommes demandés comment les arts martiaux oeuvrent-ils dans la prévention de ces comportements ?

CHAPITRE III: ARTS MARTIAUX ET DELINQUANCE
JUVENILE.

Les arts martiaux ont été pensés, élaborés à une époque où peu importaient les médailles et les titres et le seul objectif de la pratique était la survie de l'individu.

Dans ce présent chapitre nous faisons d'abord l'historique des arts martiaux au niveau du centre de sauvegarde de Pikine-Guédiawaye en faisant une esquisse de leur histoire respective. Ensuite, nous examinons leur rôle préventif.

A/ HISTORIQUE DES ARTS MARTIAUX AU CENTRE.

« Les arts martiaux, activité à triple vocation religieuse, guerrière et philosophique, ont longtemps été pratiqués dans le continent asiatique avant de s'étendre dans le reste du monde »(A. NDIOUR 1984, p.10). Mais au centre de sauvegarde de Pikine-Guédiawaye, ils y ont introduit comme moyen de prévention de la délinquance juvénile. Le karaté, le judo et le taekwondo sont les arts martiaux y sont présents.





Maître FUNAKOSHI

« Le Karaté est au départ une technique de combat, c'est à dire un ensemble complet d'attaques et de défenses. D'origine chinoise des raisons historiques ont fait qu'il s'est développé d'abord à Okinawa, province septentrionale du Japon, avant d'être introduit à Tokyo par Maître FUNAKOSHI au commencement des années 1920. »(shotokai.marseille.free.fr)

Au Sénégal, c'est « en septembre 1981 que la Fédération Sénégalaise de karaté et de Disciplines Assimilées(FSKDA) fut créée» NDIOUR, A. (1984), p.10.

Le karaté est le premier art martial pratiqué au centre de sauvegarde de Pikine Guédiawaye. Son apparition remonte au début des années 1980. En effet, c'est en 1982 qu'a commencé la pratique de cet art martial sous la conduite d'un maître très passionné. Il s'agit du ceinture noire 5^{eme} DAN Bouna NDAO. Educateur de formation, maître NDAO est aussi un passionné du karaté.

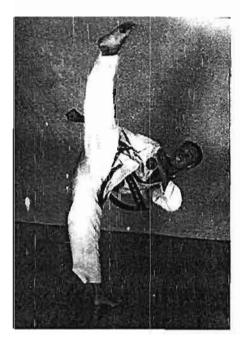
Le karaté a pu se maintenir au centre grâce à la volonté du maître NDAO qui a su faire découvrir les qualités de l'art martial à la population de la banlieue. C'est ainsi que le centre de sauvegarde de Pikine-Guédiawaye est devenu un lieu où se «forment des champions du monde de karaté. » Car, en quelques années d'existence, le karaté a propulsé le centre de Sauvegarde de Pikine Guédiawaye au devant de la scène en sortant de là une championne du monde en l'occurrence Yaye Amie SECK et récemment Abdoulaye DIOP (2003).

Ainsi les performances enregistrées ont aidé maître NDAO à maintenir les athlètes mais aussi à avoir de nouveaux adhérents. En effet, lors de nos enquêtes il apparaît que le rush observation vers le karaté est surtout du aux performances de ces deux champions. C'est que les nouveaux adhérents confessent qu'ils viennent au centre « pour être des champions » comme Yaye Ami SECK et Abdoulaye DIOP. A cela s'ajoute bien évidemment le rôle préventif que joue le karaté.



Après le karaté vient le taekwondo qui s'y est installé depuis 1998. Comme le karaté, le taekwondo participe à l'animation du foyer du centre.

Le Taekwondo se caractérise comme un Art de combat à main nue. Mais au-delà, de l'aspect guerrier, les anciens maîtres ont trouvé un peu vain de se perfectionner dans des techniques de combat si l'individu n'en profitait pas pour son épanouissement personnel. Les techniques de combat ont servi dès lors comme support et comme moyen de perfectionnement. Le but n'était plus alors la recherche absolue de l'efficacité mais le désir de vivre mieux en harmonie avec la nature et la société.



Démonstration de taekwondo

TAE -Signifie les coups de pieds, aussi sautés, ou exécutés du haut vers le bas

KWON- Signifie les mains, les poings, servant à frapper, à pousser, à toucher, par des attaques et des défenses.

DO -La voie, le chemin philosophique.

Les entraînements se font sous direction du ceinture noire 2^{eme} DAN Mohamed Nabi SOW. Maître comme aiment à l'appeler ses disciples est souvent aidé dans sa tâche par deux autres titulaires de ceinture noire.

Il faut signaler que « Le Taekwondo est un art martial de self-défense qui s'est développé de manière indépendante depuis plus de 2000 ans en Corée. » Contrairement au karaté et au judo qui sont d'origine nipponne.

c- Le judo.



Maître Jigoro Kano.

« Techniquement le judo est une émanation des anciennes formes de Jiu jitsu qui florissaient au Japon féodal » NDOUR, R., (1996), p.4.

« Le judo fut introduit (au Sénégal) par les militaires de l'armée française vers 1949.

Le premier dojo au Sénégal est celui de l'anse Bernard (1949) ouvert exclusivement aux militaires et aux réservistes qui du reste y allaient à leurs risques et périls. Un adjudant du nom de BERTHIER, ceinture jaune y dispensait les cours.

...Avec la venue du premier « ceinture noire » en l'occurrence le lieutenant LADEVIE, le club militaire de l'anse Bernard étendit ses effectifs, aux enfants de et quelques rares civils » DIOP, O. (1980) p. 15.

Dernier art martial à intégrer le centre de Sauvegarde de Pikine Guédiawaye, le judo y est apparu que récemment. Il est enseigné par Papa Khaly NDIAYE dit maître Jacques NDIAYE ceinture noire 6^{eme} DAN.

B/ LE ROLE PREVENTIF DES ARTS MARTIAUX.

a- Dans l'équilibre des jeunes.

De tous les être vivants c'est, sans aucun doute, l'être humain qui, à la naissance, est le plus inachevé.

Dés lors « il est légitime de déduire que la maîtrise du corps revêt une importance majeure dans la formation puis l'affirmation de la personnalité voire de l'équilibre chez l'enfant, l'adolescent et l'adulte. Il est donc souhaitable que, pour leur bien être, les citoyens d'un pays s'adonnent à une pratique sportive sinon intense, du moins régulière puisque cette pratique consiste d'abord en une activité corporelle. » LASSALLE, J.Y., (1988), p.143. Ce qu'ont très tôt compris les autorités du centre en y introduisant les arts martiaux.

Les arts martiaux sont un prétexte pour agir sur l'éducation des adolescents. En effet, comme nous l'avons signalé plus haut, le centre est implanté dans une zone où la violence est quotidienne. Il faut aussi noter que la violence étant en nous de manière latente, l'entraînement des arts martiaux peut réorienter cette pulsion à des fins pacifiques. Selon maître B. NDAO, « le karaté est une thérapie contre les maladies, le manque de confiance, la peur. » La pratique et l'entraînement doivent donc permettre au ''karatéka'' d'allier les techniques physiques au contrôle mental et d'arriver à une unité profonde entre le corps et l'esprit et tendre ainsi vers l'équilibre. C'est cette recherche de l'équilibre, cette union entre le corps et l'esprit, cette harmonie entre la connaissance et l'action, qui représentent le «do» ou la «voie» du karaté. En effet, en plus d'une technique de combat, il devient aussi un moyen d'évolution spirituelle.

Ainsi, à l'instar de l'éducation physique, les arts martiaux « ne se limitent pas au domaine étroitement physique mais contribuent à favoriser un développement plus diversifié, complet et harmonieux de l'être humain. » UNSECO. (1989), p.12.

b- Dans la gestion du temps libre.

A l'instar des autres types activités physiques et sportives, les arts martiaux « contribuent de façon complémentaire et intégré à une saine utilisation du temps libre chez les pratiquants, élèves et non élèves en leur offrant une variété d'activités et de niveaux de pratiques relativement vastes où ils ont l'occasion de s'épanouir selon leurs aspirations et de progresser selon leur niveau d'aptitudes. Elles constituent un antidote contre l'isolement ou la vie monotone qui sont à l'origine de l'ennui dont les jeunes se plaignent. » (Larouche, R. 1996, p. 235).

Il faut aussi noter que la gestion du temps libre par la pratique des arts martiaux contribue à ralentir la délinquance. Car les adolescents qui se donnent aux sports n'ont pas le temps de s'adonner à des actes de délinquance. En effet, en dépensant leur trop plein d'énergie au cours des séances d'entraînement les jeunes pratiquants n'ont qu'une chose en tête : se reposer.

Conscient de l'importance de l'utilisation efficient du temps libre des adolescents, le centre a permis aux maîtres d'arts martiaux d'occuper les jeunes pendant leurs après midi qui correspondent le plus souvent à des heures creuses. Ainsi la programmation des entraînements répond à un besoin de prévention comme nous le montre le tableau qui suit :

Tableau de: Programmation des entraînements.

Jours	matin	soir
Lundi		Karaté(17h-21h)
Mardi		Judo & taekwondo(17h-20h)
Mercredi		Karaté(17h-21)
Jeudi		Judo &

		Taekwondo(17h-20)
Vendredi		Karaté(17h-21h)
Samedi		Karaté(17h-21h)
Dimanche	Judo(10h- 13h)	Taekwondo(17h-20 h)

Il est ainsi claire que l'une des raisons de l'accord du directeur du centre de sauvegarde de Pikine-Guédiawaye est la gestion du temps libre. Comme le tableau, toutes les après de jours ouvrables sont consacrés aux arts martiaux.

Cependant, il faut remarquer la prédominance du karaté sur les autres disciplines. Ceci peut s'expliquer par le nombre des adhérents mais aussi par l'ancienneté. L'autre explication est que le karaté est une discipline qui de par son comportement sur la scène nationale et sur la scène internationale a réussi à faire connaître le centre.

c- Dans l'insertion des jeunes déscolarisés.

L'examen des facteurs à l'origine de la délinquance démontre que certains enfants n'ont pas suffisamment de sucés à l'école. Ils se sentent diminués, isolés ou rejetés en classe. Cette perception d'une image négative de soi crée une « détresse » psychologique. Peu à peu, la frustration augmente et s'accompagne d'une tendance à l'agressivité. Les jeunes qui sont confrontés à ce problème s'intègrent de moins en moins à l'école ou sont portés à réagir de façon violente entre eux, les autres ou l'environnement. Cette amélioration de l'image de soi à travers les arts martiaux permet à l'élève, considéré comme inadapté ou délinquant, de se réconcilier avec lui-même, les autres et l'école. LAROUCHE, R. (1996), p. 234.

Les arts martiaux constituent une force d'attraction centripète pour l'école puisqu'ils démontrent à l'élève que, face à certaines difficultés, on ne doit pas

abandonner ou lâcher mais travailler de façon encore plus intense et continue pour mieux performer et réussir à atteindre le but fixé. Et les exemples de leurs aînés qui ont réussi dans ces disciplines, surtout le karaté sont là pour les amener à maintenir le cap. D'autant plus certains d'entre eux ont choisi de faire tel ou tel autre art martial parce qu'ils veulent être champion du monde à l'image d'une Yaye Ami SECK ou d'un Abdoulaye DIOP

d- Dans la socialisation des jeunes.

Nous savons que les pratiques consistant à « faire ensemble » sont des méthodes déjà anciennes de socialisation qui ont fait leur preuve. Elles consistent à créer des conditions de réalisation commune de tâches. Nous savons aussi que la socialisation est « un processus par lequel les normes sociales et les modèles culturels son, intériorisés par les membres d'une collectivité et deviennent partie intégrante de leur personnalité psychique au point de devenir leurs règles de vie personnelle »LABERGE, S. (1984). p.75.

Dans ce cadre les arts martiaux apparaissent comme un bon moyen de socialisation des jeunes de la banlieue dakaroise. En ce sens ils reconstituent, de par les entraînements communs, l'appartenance à un même groupe, la famille perdue. En effet, tous ceux qui pratiquent les arts martiaux éprouvent le sentiment de former une seule famille qui rapproche une même passion : celle du sport. Ils ont l'impression d'appartenir à un groupe plus homogène que les autres du fait qu'ils suivent les mêmes règles, les mêmes processus d'élévation en grade. Tout ceci sous la direction d'un maître qui représente l'autorité parentale.

Du fait de l'ensemble de ces règles, les arts martiaux facilitent l'apprentissage de la vie en société.

A cela s'ajoute le fait que « le sport est néanmoins régulièrement présenté comme un excellent outil de prévention. Moyen d'intégration sociale, il ferait reculer le sentiment d'exclusion souvent à l'origine d'un recours à l'alcool ou à la drogue. Educateurs, policiers, services municipaux, responsables d'équipements sportifs s'accordent sur ce point. La maîtrise de soi, l'apprentissage des règles,

l'ouverture aux autres, naîtraient spontanément de la pratique régulière d'un sport, surtout quand c'est un sport d'équipe, et d'autant plus efficacement que le plaisir éprouvé fait oublier effort et contrainte.

Poussant la logique jusqu'au bout, de nombreux encadreurs préconisent le sport à des fins de rééducation : les effets tranquillisants et même antidépresseurs d'une pratique régulière chez des sujets fragilisés ont souvent été soulignés. L'énergie mobilisée au cours de l'exercice permettrait de retrouver les limites d'un corps depuis longtemps oublié. Le dépassement de soi imposé par l'épreuve serait une forme renouvelée (et préférable) du sentiment de transgression cher aux toxicomanes, tandis que l'euphorie née de l'effort remplacerait les plaisirs fugaces du verre ou du joint » (François E. 1997, in www.addiction/sportetprévention).

De ce qui précède, il en ressort que le rôle préventif des arts martiaux est incontestable. Aussi bien dans l'équilibre des jeunes, dans la gestion de leur temps libre dans l'insertion des jeunes scolarisés que dans leur socialisation, les arts martiaux paraissent importants. Ils permettent à la jeunesse de Pikine-Guédiavaye d'éviter de tomber dans le joug du cercle vicieux de la déviance.

Cependant après l'analyse, il est aujourd'hui évident la réalisation des missions assignées aux arts martiaux par la direction du centre pose souvent problème aux entraîneurs « bénévoles » qui les enseignent aux jeunes de la banlieue. Car la recherche de « champions » est en passe de l'emporter sur le rôle essentiel qui est la prévention.

CONCLUSION

Le centre de Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de Pikine-Guédiawaye, créé par le décret 66-416, a, tout au long de son histoire essayé de coller aux réalités du moment en intégrant dans son système mis en place les sections qui lui permettaient de prévenir la déviance des jeunes par rapport aux normes et valeurs de la société. De par son emplacement, la banlieue dakaroise qui constitue un endroit où se regroupe une population hétéroclite à majorité musulmane.

Le centre de Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de Pikine-Guédiawaye a su donner aux jeunes des éléments leur permettant d'être en phase avec la société. Ainsi de la section scolaire qui regroupe le préscolaire créé en 1993, l'élémentaire le moyen général à la formation professionnelle avec ses sous sections d'enseignement technique féminin et les différentes sous sections correspondant au corps de métier que sont : électricité, mécanique, électricité automobile, tapisserie, ébénisterie, menuiserie métallique, sculpture sur bois, sculpture sur cuivre et sur bronze, et enfin la sérigraphie, tout un dispositif de récupération des jeunes est installé dans la banlieue dakaroise.

Au centre de Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de Pikine-Guédiawaye se pratiquent également des activités socio-éducatives qui ont pour objectifs d'empêcher les jeunes de s'adonner à d'autres activités qui pourraient leurs être préjudiciable. Ces activités sont souvent imputées aux jeunes délinquants.

La délinquance juvénile de la banlieue dakaroise peut s'expliquer par trois facteurs assez significatifs. Ce sont le milieu familial instable, le groupe de pair et l'échec scolaire. La défaillance de ces institutions de socialisation constitue le principal facteur qui entraîne les jeunes de la banlieue dans des comportements de déviance et de marginalisation par rapport aux normes et valeurs édictées par la société.

Ainsi, ces jeunes délinquants peuvent être classés en plusieurs catégories dont notamment : les délinquants socialisés, les délinquants névrotiques, les délinquants psychotiques et neuropsychologiquement perturbés et les délinquants

caractériels. Cette classification ne signifie cependant pas que toutes ces catégories de délinquants existent dans notre zone d'étude qui est la banlieue dakaroise de Pikine-Guédiawaye. Comme nous l'avions souligné, les jeunes sont plutôt ce que l'on pourrait appeler des délinquants socialisés et/ou névrotiques.

Pour renforcer le dispositif mis en place pour prévenir ce type de comportement, la direction du centre y a intégré les arts martiaux.

D'origine asiatique plus précisément du Japon et de la Corée, les arts martiaux qui y sont pratiqué ont pour rôle de permettre aux jeunes d'éviter de succomber à la violence et aux infractions. Il s'agit du karaté, du taekwondo et du judo.

Le karaté est le premier art marial à faire son apparition au centre. Cela remonte au début des années 1980 plus précisément en 1982. De cette période à nos jours il se pratique au centre sous la conduite de maître Bouna NDAO.

Le taekwondo et le judo ont quant à eux fait leur entrée au centre récemment. Sous la conduite de maître Mohamed Nabi SOW, le taekwondo est depuis 1998 un arts art martial au service de la prévention de la déviance. Maître Jaques NDIAYE y a, en 2003, introduit le judo.

Ces Sensei, comme aiment à les appeler leurs élèves, « se sentent investis d'une mission générale, voire globalisante, de répandre les idéaux de fraternité, d'amitié, de paix et de compréhension universelle, et tout particulièrement ceux de l'olympisme comme « une philosophie de l'effort fondée, sur le pratique des (arts martiaux) pour un dépassement de soi-même ardent mais calculé et pour un dépassement loyal d'autrui » MINQUET, J.P.L., (1997, p.21).

C'est ce « dépassement de soi-même ardent mais calculé » qui permet aux maîtres des arts martiaux d'aider les jeunes de s'équilibrer. Et le « dépassement loyal d'autrui » permet aux jeunes de la banlieue d'extérioriser la violence qui est latente en eux tout en respectant les valeurs et les normes de la société. Cette socialisation des jeunes par les arts martiaux semble tout à fait comprise par les maîtres ou Sensei qui puisent dans les vertus de ces sports de combat. Mais aussi la pratique de ces disciplines offrent aux jeunes un cadre serein d'une bonne

utilisation de leur temps libre. Ainsi décrit, le rôle des arts martiaux semble incontournable dans la prévention de la délinquance juvénile au niveau de la banlieue dakaroise de Pikine-Guédiawaye.

Toutefois, les arts martiaux restent les parents pauvres des moyens mis en place par la direction du centre pour prévenir et endiguer le cas échéant la délinquance. Considérés comme des activités socio-éducatives, les arts martiaux ne bénéficient pas d'environnement adéquat pour une bonne pratique.

Le foyer du centre qui sert de « dojo » aux trois disciplines est un lieu multifonctionnel. Il est également utilisé pour les soirées dansantes et autres cérémonies de spectacle. A tel enseigne que la surface du foyer n'a pas pu résister aux sollicitations multiples. Des creux et des « nids de poule » rendent les entraînements très délicats.

Les moyens matériels font aussi gravement défaut. Seuls vingt huit (28) tapis sont à peu prés utilisables. Ce sont des tapis qui sont dans un état vraiment lamentable. Ce qui fait que seuls les judoka les utilisent.

Toutes ces entraves contrastent d'avec les performances des jeunes pratiquants qui malgré les moyens dérisoires parviennent à obtenir de bons résultats dans les compétitions.

Dés lors il demeure essentiel d'intégrer les maîtres bénévoles dans le dispositif du centre et mieux les aider à réussir leur mission de prévention.



Quartier d'origine.

Ethnie.

Localisation par rapport au centre.

Situation des parents.
Nombre de frères et sœurs.
Le sport pratiqué. Les raisons du choix.
Le nombre d' années d' étude
Le niveau ou la ceinture
. Comment jugez-vous la discipline.
La manière d' enseigner.
Que vous apporte le sport
Le niveau d'étude
Le lieu d'étude.

Connaissance du centre

En quelle année est cree le centre de sauvegarde de Pikine-Guédiawaye ?
De quelle departement ministeriel dépend il ?
Quels sont les objectifs de sa création ?
Par qui était il dirigé ?
Quel était son organigramme ?
Comment est il composé actuellement ?
•
Quel type de sport y pratique-t-on ?
Quelle est la place du sport dans son dispositif ?
Comment utilise-t-on les arts martiaux dans la prévention de la délinquance juvénile ?

ENTRAINEUR DE :

CEINTURE:

DAN

LIEU DE RESIDENCE :

DEPUIS QUAND ETES VOUS AU CENTRE ?

QUELS SONT VOS RAPPORT AVEC LE CENTRE ?

QUELLES SONT VOS REMUNERATIONS ?

QUE PEUT AMENER VOTRE ART MARTIAL DANS LA PREVENTION DE DELINQUANCE JUVENILE ?

BIBLIOGRAPHIE.

I- OUVRAGES & ARTICLES

BATIGNE, L. (1996), Sports de combat et arts martiaux à l'université ou les intellectuels face aux arts martiaux. In Arts martiaux Sport de combat n°12 –13 1996. Les cahiers de l'INSEP, coordination Yves Kerlirzin, Gérard Fouquet. Paris, INSEP, pages 67 à 72.

BOUET, M. (1968), Signification du sport, Paris, Ed. universitaires

DIOP M (1983) <u>La délinquance juvénile : causes et remèdes</u>, Dakar centre de formation et de perfectionnement administratif.

DIOP, O. (1980) Pour une introduction du judo à l'école Dakar INSEPS maîtrise en STAPS

DUCLOS G, LAPORTE D, ROSS J (1995) : <u>Besoins, défis et aspirations des adolescents</u> : vivre en harmonie avec les jeunes de 12 à 20, Québec, Héritages.

FOUQUET, G.(1996) Que faut-il entendre par arts martiaux? In Arts martiaux Sport de combat n°12 –13 1996. Les cahiers de l'INSEP, coordination Yves Kerlirzin, Gérard Fouquet. Paris, INSEP, pages 15 à 50.

FOUQUET, G.(1996) Que faut-il entendre par arts martiaux ? In Arts martiaux Sport de combat n°12 –13 1996. Les cahiers de l'INSEP, coordination Yves Kerlirzin, Gérard Fouquet. Paris, INSEP, pages 15 à 50.

GERMAIN, J. C. (1975), <u>Les sportifs et le droit</u>. Faculté de Droit de Liège, Collection de la Faculté de Droit de Liège n°40.

HABERSETZER, R.(1988), Découvrir le judo. Paris ed. Amphora, coll. Budoscope.

HEUYER, G., (1969): La délinquance juvénile: étude psychiatrique, Paris, PUF

HUGOT,, S., (1968): <u>Le problème de la délinquance juvénile à Dakar</u>, Université de Dakar, Faculté des Lettres et Sciences Humaines

LABERGE, S. (1984), <u>Sport, éducation physique et société</u>, EPH2305, Université de Montréal, Département éducation physique.

LAROUCHE, R. (1996), L'Education physique un investissement plutôt qu'une dépense sur le plan de la comptabilité sociale in colloque international des 4, 5, et 6 mai 1995.

Dossier EPS n°29 : A quoi sert l'EPS ?

LASSALLE, J.Y., (1988), <u>Sport et délinquance</u>, Marseille, Economica, PU Aix Marseille. MINQUET, J.P.L. (1997), <u>Economie et gestion du sport : Théorie et pratique</u>, Dublin, City & York.

MUCCHIELLI, (2001). <u>Familles et Délinquances : Un bilan pluridisciplinaire des recherches francophones et anglophones</u>, Paris, CESDIP

NDIOUR, A. (1984), <u>karaté au Sénégal: problèmes liés à son développement</u>, INSEPS, Dakar.

NDOUR, R., (1996), . Le profil technique du Judo sénégalais. Dakar, I.N.S.E.P.S.,

U.C.A.D., mémoire de maîtrise es-sciences et techniques de l'activité physique et du sport (S.T.A.P.S.). 66 pages.

PERRENOUD, (1984), La fabrication de l'excellence scolaire, Droz ,Genève.

REYMOND-RIVIER, B., (1986) Le développement social de l'enfant et de l'adolescent. Liège .P. Mardaga .

SOW, A.,(1984): <u>Phénomène urbain et délinquance juvénile</u>: <u>cas mauritanien et sénégalais</u>, UCAD, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines.

THOMAS, R., (1993) Sociologie du sport., Paris, PU. Que sais-je?

UNSECO. (1989), <u>Deuxième conférence internationale des Ministres et Hauts</u>

<u>Fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport. Rapport final. la mission humaniste de l'éducation physique</u>, Paris.

walfadjri: octobre (2003, n°3490).

II- SITE WEB CONSULTES

François E. 1997 Sport et prévention N°1, in <u>www.addiction/sportetprévention</u>. www.shotokai.marseille.free.fr.

http://www.ifrance.com/area52/delinquance/app-gen-del.htm

http://www.construire.ch/SOMMAIRE/0329/29entre.htm

TABLE DES MATIERES

	DICACEMERCIEMENT	
INI	TRDUCTION GENERALE	04
Mét	thodologie	09
	APITRE I : LE CENTRE DE SAUVEGARDE DE PIKINE- EDIAWAYE :HISTORIQUE ET COMPOSITION	11
A/ I	HISOTRIQUE	11
B/C	COMPOSITION	13
a -	Section Accompagnement et Ecoute	13
b-	Section Scolaire	13
•	Le préscolaire	13
•	La section Elémentaire	14
•	Le moyen Général.	14
c-	L'enseignement technique féminin	14
d-	La Formation professionnelle	15
e-	Les Activités Socio-éducatives (A.S.E.)	16
	APITRE II- FACTEURS EXPLICATIFS DE LA DELINQUANCE JUVENILE ASSIFICATION DES DELINQUANTS	
A-F	FACTEURS EXPLICATIFS DE LA DELINQUANCE JUVENILE	18
•	a-Le milieu familial instable.	18
•	b- Le groupe d'âge	20
•	c- L'échec scolaire	22
B- (CLASSIFICATION DES DELINQUANTS	23
a -I	Les délinquants socialisés	23
b -I	Les délinquants névrotiques	24
c -	Les délinquants psychotiques et neuropsychologiquement perturbés	24

d-	Les délinquants caractériels	24
CH	APITRE III : ARTS MARTIAUX ET DELINQUANCE JUVENILE	26
A/ F	HISTORIQUE DES ARTS MARTIAUX AU CENTRE	26
a-	Le karaté	26
b-	Le taekwondo	27
c-	Le judo	29
В/	LE ROLE PREVENTIF DES ARTS MARTIAUX	30
a-	Dans l'équilibre des jeunes	30
b-	Dans la gestion du temps libre	31
c-	Dans l'insertion des jeunes déscolarisés	32
d-	Dans la socialisation des jeunes	33
CO	NCLUSION	35
BIE	BLIOGRAPHIE	38
I-	OUVRAGES & ARTICLES	38
П-	SITE WEB	39
Tab	ole des matières	40

